

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai quand même l'intention de le faire mais je préviens Votre Honneur que je veux récrire la motion conformément à ce que vous avez prescrit et la présenter à nouveau demain.

M. l'Orateur: Avant de passer à l'étude du point suivant, je pourrais ajouter qu'un avis de projet de motion nous est parvenu sous la signature du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle). Si je ne me trompe, ce projet de motion n'a pas été soumis à l'examen du président dans les délais prescrits par le Règlement. Je me demande si le député ne pourrait envisager de donner l'avis nécessaire comme le veut le Règlement demain ou à quelque autre occasion.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Est-ce réglementaire que je sollicite le consentement unanime de la Chambre?

M. l'Orateur: C'est toujours dans l'ordre...

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Il est toujours dans l'ordre que le député sollicite le consentement de la Chambre. Il y a toutefois au moins un non qui vient de la Chambre.

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES INDIENNES

ALBERTA—L'EXAMEN DE LA POLITIQUE AVANT DE PERMETTRE L'ACCÈS AUX TERRITOIRES—GARANTIE DES DROITS HÉRÉDITAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ce qu'il entend faire, à la suite de la décision de l'Association indienne de l'Alberta qui vient de défendre à la population indienne de cette province d'adresser la parole aux représentants du gouvernement fédéral et, le cas échéant, d'interdire à ceux-ci l'accès des territoires indiens, jusqu'à ce que l'Association puisse étudier minutieusement la nouvelle politique énoncée par le ministre.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre aucune décision particulière et, en ce sens, j'ai déjà annoncé cette politique. J'ai aussi

[M. l'Orateur.]

annoncé que j'avais l'intention de rencontrer les premiers ministres des provinces et les dirigeants des diverses associations indiennes, et s'ils veulent discuter avec moi, je serai heureux de le faire. Toutefois, s'ils ne veulent pas discuter à ce moment-ci, et c'est leur privilège, nous avons l'intention d'entreprendre, au cours des prochains mois, de nombreuses consultations avec les Indiens et nous n'avons pas l'intention de changer cette politique de consultations.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Le groupe spécial que l'on a désigné au sein du ministère pour étudier les propositions du ministre aux Indiens se trouve-t-il maintenant sur place? Si oui, le ministre pourrait-il le rappeler ou lui demander de prendre en considération la requête des Indiens. Ils ont besoin, disent-ils, qu'on leur donne la chance d'étudier les incidences possibles des propositions du ministre avant qu'on essaie de les engager dans des discussions.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, l'unité en question n'est pas encore «en opération» pour rencontrer les diverses bandes indiennes au Canada. Je pense qu'il est très sage, de la part des Indiens, de vouloir prendre quelques mois pour étudier cette politique, et je suis certain qu'après l'avoir considérée pendant un certain temps, ils constateront que dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, y compris le leur, il n'existe aucune loi discriminatoire dans notre pays.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Étant donné que le député de Skeena a tenté de proposer une motion en vertu de l'article 26 du Règlement, je devrais sans doute lui permettre de poser une question supplémentaire.

M. Frank Howard (Skeena): C'est bien aimable de votre part, monsieur l'Orateur. Le système d'interprétation n'a peut-être pas rendu clairement la réponse du ministre, mais j'ai cru l'entendre dire, en réponse à la première question du chef de l'opposition, que le gouvernement ne se proposait pas de modifier sa politique. Pourrait-il clarifier ce point-là d'abord?

L'hon. M. Chrétien: J'ai dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de modifier sa politique de consultation avec les Indiens.